



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2019

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2019, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 576-2019, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 440-2005,

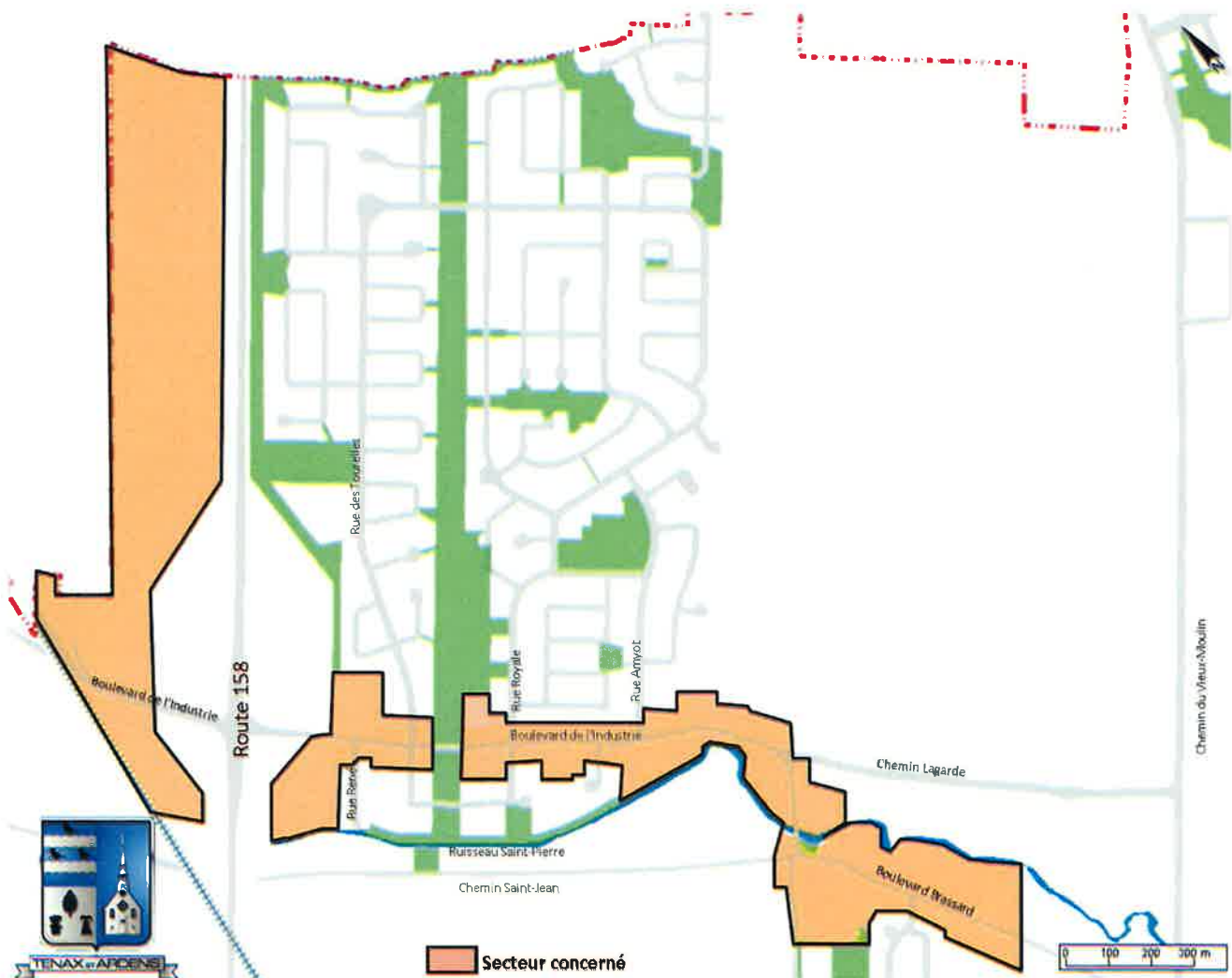
Objet du règlement

Le présent règlement énonce les interventions visées, les intentions d'aménagement, les objectifs et critères d'évaluation encadrant le développement du secteur couvrant le boulevard de l'Industrie, la rue Curé-Dupont et une section du boulevard Brassard à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Paul afin d'assurer un développement cohérent et harmonieux de l'artère principale de la municipalité.

Description de la zone visée

Ce règlement touche les lots situés de part et d'autre de la route 343, de la limite de la ville de Joliette sur le boulevard de l'Industrie à la limite du périmètre urbain sur le boulevard Brassard.

La zone visée est illustrée au plan ci-après:



Approbation référendaire

Ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2019 à 19 h 15 à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT ET UNIÈME jour du
mois de FÉVRIER deux mille dix-neuf.**



Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
M. Pascal Blais